

## Filière AVC

## Consultez



La consultation pluriprofessionnelle post-AVC permet au patient de bénéficier de soins adaptés au sein de la filière AVC, quelle que soit la prise en charge initiale.

Pour qui ?



Toute personne ayant été victime d'un AVC

Après l'AVC, je consulte

Avec qui ?

Quand ?

Où ?

Médecins et professionnels para-médicaux de la filière AVC en lien avec mon médecin traitant

De préférence, dans les 6 à 12 mois après l'AVC

Dans des lieux identifiés

Pas besoin de courrier médical pour prendre rendez-vous !  
Retrouvez les professionnels près de chez vous sur

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)

**ANNUAIRE**



**AVC  
Normandie**

[www.avc-normandie.fr](http://www.avc-normandie.fr)

Consultation  
pluriprofessionnelle  
**post-AVC**



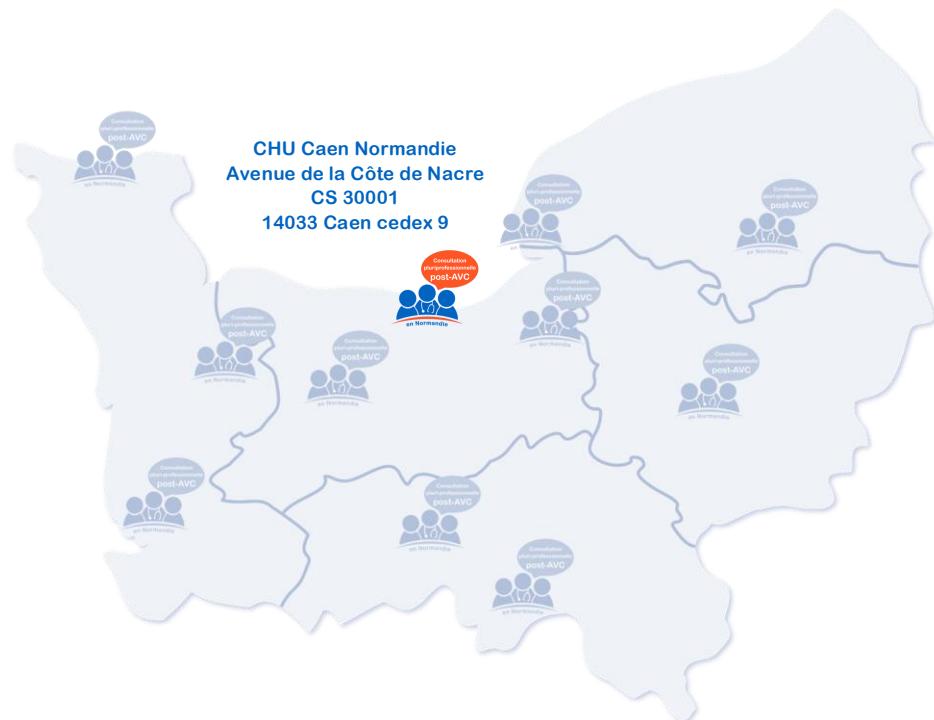
•► Prendre rendez-vous

Service Neurologie - UNV : 02 31 06 46 17

Service de Médecine Physique et de Réadaptation : 02 31 06 47 20



CHU Caen Normandie  
Avenue de la Côte de Nacre  
CS 30001  
14033 Caen cedex 9



## Qui peut prendre rendez-vous ?

La demande est à l'initiative des professionnels des services hospitaliers, neurologues, médecins MPR, gériatres qui ont pris en charge les patients à la phase initiale de leur AVC ou AIT. Peuvent également être à l'initiative d'un rendez-vous :

- ✓ Professionnels libéraux : médecins généralistes, médecins spécialistes, et professionnels paramédicaux  
(Infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens ...)
- ✓ Professionnels du travail social  
(Assistantes sociales, auxiliaires de vie sociale...)
- ✓ Associations de patients, patients eux-mêmes et/ou entourage

## Après l'AVC, je consulte. Avec qui ?

Céline JOLY  
Infirmière coordinatrice

Service

Neurologie - UNV

Niveau 13, Unité 40

Neurologues

Dr Marion BOULANGER

Dr Julien COGEZ

Dr Sophie GUETTIER

Dr Estelle LA PORTE

Service

Médecine Physique et de Réadaptation

Niveau 1, Consultations externes

Médecin MPR

Dr Pierre MEUNIER

Merci d'apporter vos courriers médicaux, imageries, ordonnances et résultats d'un bilan biologique récent.

## Comment ?

Deux semaines avant la consultation, l'infirmière coordinatrice contacte le patient par téléphone. Le jour de la consultation, l'infirmière coordinatrice débute la consultation pluriprofessionnelle post-AVC avec le patient, pendant 30 mn. La consultation avec le neurologue ou le médecin de Médecine Physique et de Réadaptation dure 30 mn.

## La consultation pluriprofessionnelle post-AVC permet de :

- ✓ Evaluer les conséquences de la maladie vasculaire
- ✓ Etablir un bilan pronostic fonctionnel et cognitif
- ✓ Dépister des troubles de l'humeur (dont la dépression)
- ✓ Evaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- ✓ Evaluer la qualité de vie du patient
- ✓ Contribuer à la meilleure prévention secondaire et au contrôle des facteurs de risque
- ✓ Proposer ou compléter, si nécessaire, un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Evaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- ✓ Informer le patient et son entourage sur la pathologie, les facteurs de risque et les traitements
- ✓ Orienter éventuellement le patient vers les professionnels et les structures adaptés, vers les associations de patients

D'après l'instruction N° DGOS/R4/2015/262 du 3 août 2015 relative à l'organisation régionale des consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et du suivi des AVC.